

Décision

Générale

colonial

Décision n° 884 du 15 juillet 1963 :

n° 884

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1963

Date de publication
15 juillet 1963

Date du numéro
31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de six mois à solde entière à passer à Abvyan (aux environs d'Aden) est accordé à M. Sayed Ali Ben Aboubaker Assakafe, Cadi de Djibouti, pour compter de la date de son embarquement. M. Sayed Ali Ben Aboubaker Assakafe voyagera seul, par voie aérienne de Djibouti à Aden. L'intérim des fonctions de Cadi sera assuré par M. Cheik Tayeb Abdou Rahman Ramakrama, son adjoint au Tribunal du Charia.